

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 13 Septembre 2022 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre 2022 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de la convocation : 08 Septembre 2022

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, Isabelle RACCURT, Mme Carole LABLACHE, Madame Caroline COGNOT, M. Serge DELORME, Mme Anne-Laure BRUNET, M. Jérôme LAVIRE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, M. Gilbert PIPAZ.

Etaient Absents excusés : Mme Maria JEANNEY (Pouvoir L. FALCOZ) M. Bernard LAVIRE (Pouvoir A. RACCURT), A. BRET (Pouvoir S. DELORME), D. RACCURT (Pouvoir C. GOUVERNEUR)

A été élue secrétaire de séance : Monsieur Christian GOUVERNEUR

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Août 2022.
- Rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.
- Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal /intercommunal de sapeurs-pompiers.
- Convention de natation avec l'espace aquatique LILO année 2022-2023.
- Plan communal de sauvegarde (PCS).
- Remboursement de frais à un membre de l'équipe enseignante.
- Compte rendus de réunions.
- Questions diverses.

2022/34 Rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu, approuve le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

2022/35 Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal /intercommunal de sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer cette dernière.

2022/36 Convention de natation avec l'espace aquatique LILO année 2022-2023.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer cette dernière.

2022/37 Plan communal de sauvegarde (PCS).

Le Conseil Municipal valide le plan communal de sauvegarde tel que présenté.

2022/38 Remboursement de frais à un membre de l'équipe enseignante

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'écriture comptable en vu du remboursement de 25,90 € à un membre de l'équipe enseignante.

Compte rendus de réunions

Questions diverses.

Début de la séance 19h00
Fin de séance 21h50

